

v. 3

L'ÉCHO DE L'EUROPE.

JOURNAL POLITIQUE.



FRANCE.



Il est de toute impossibilité que le gouvernement français puisse se soutenir long tems sur le pied où il s'est placé. Le peuple crie, il murmure; ses inquiétudes vont toujours croissant. On s'attend à chaque instant à voir des événemens, qui changeront la face des affaires. Le mécontentement s'est déjà manifesté sur plusieurs points, et on ignore où ces commencemens s'arrêteront. Je suis persuadé, (d'après des renseignemens positifs), qu'il y aura un changement de ministère avant trois mois; ce changement si désiré par tous les amis de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle, ne peut être que très-avantageux pour la nation, qui gémit sous la plus cruelle de toutes les tyrannies; la tyrannie légale. En effet rien

est il plus cruel pour un peuple que d'obéir à de mauvaises lois, contre lesquelles il réclame et proteste journellement. Le gouvernement croit-il de bonne foi qu'il le contiendra longtems dans cette soumission ? non ; il ne peut pas le croire ; il ne doit pas le penser. Il a donc oublié cette maxime d'un des plus grands hommes du siècle dernier, de ce philosophe aussi vertueux, que calomnié, qui a dit dans son contrat social. "Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence."

Rousseau a raison c'est un acte de prudence que de céder à la force ; mais un grand peuple dont la majorité professe une opinion quelconque, ne connaît d'autre force que la sienne. Il est maître ; il peut tout. Il ne dépend que de lui de renverser le gouvernement. S'il ne le fait pas, il se complait dans les fers, il aime la servitude ; et alors c'est par goût et non par prudence qu'il reconnaît une force supérieure. Mais le peuple français est loin d'être dans ce cas ; il s'est déjà prononcé contre les lois auxquelles il obéit par *prudence* et par amour pour l'ordre. Mais ces lois doit-il les respecter ? non : car ce ne sont pas, proprement dit, des lois, elles violent presque toutes, la loi fondamentale de l'Etat, ce sont des dérogations à la loi commune, et il a le plus grand tort de s'y soumettre. Qu'il s'éclaire

sur sa propre situation, ce peuple jadis si grand, il verra qu'une seule opposition morale peut obliger le gouvernement à lui rendre la jouissance de ses droits. Je suis bien loin de vouloir prêcher la révolte, mais je souffre en considérant les maux innombrables qui accablent mes compatriotes, maux dont la masse augmentera encore par leur faiblesse. Je ne desirer point de révolution, je souhaite au contraire empêcher la contre révolution commencée par une faction décriée, avilie, sanguinaire. Je souhaite voir le monarque désabusé sur le compte du plus vil des ministères, l'ordre rétabli, les lois respectées, mais des lois qui ne soient en opposition ni avec le caractère du peuple ni avec les lumières du siècle. Je souhaite enfin voir sortir la France de l'état d'avilissement où elle est plongée. Sont cela des idées de *terroriste* comme on se plaît à le répandre ? non, sans doute, et cette épithète si fréquemment usitée n'est applicable qu'aux hommes qui sont le malheur de leur pays. Ces hommes je les ai déjà désignés, se sont les ministres et les *ultra*. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée. Et si l'on trouve quelque chose d'étonnant dans la conduite de ces hommes méprisables ; c'est leur impudence, et l'espece de conviction qu'ils ont de pouvoir soutenir encore longtems leur puissance éphémère. Qu'ils se détrompent le moment de leur chute arrive à grands

pas, et l'heureux événement qui doit opérer la régénération de la France est préparé par leur tyrannie.

Les moyens extrêmes ne les sauveront pas. Qu'ils tournent leurs regards vers l'Espagne et qu'ils frémissent. L'Espagne avant l'heureuse révolution qui lui assure son indépendance, gemissait sous un gouvernement qui ne négligeait aucun des moyens appelés *monarchiques*, qui avait à ses ordres un clergé ultramontain, et intolérant, un nombre incalculable de moines, les jésuites, les censeurs, les géo-liers et les bourreaux de la sainte inquisition. En a-t-il été moins en butte à onze conspirations? et a un soulèvement général qui a rendu la liberté à cette grande nation! Si la faction des aristocrates persiste encore dans ses projets d'asservissement; qu'elle tremble: sa chute est assurée, et les résultats qu'elle entraînera ne peuvent lui être que funestes.

Les *ultra* parlent sans cesse de leur bonté, de leur amour pour la religion et pour le Roi, les ministres citent leur bonne foi à tout propos. Comme si désormais la nation pouvait y croire. A les entendre les *libéraux* seuls, sont coupables de tous les excès qui se sont commis en France. Ces infâmes mensonges sont trop souvent répétés pour ne pas être démentis. C'est par des faits que je vais prouver que les *honnêtes gens* de M. de *Chateaubriand*, sont d'exécrables assassins. Je les défie de nier ceux que j'avance

d'après l'homme respectable qui en a été le témoin. Je ne parlerai pour le moment que de Nîmes et de ses environs.

«Trestaillons et Truphémy ont été les deux chefs principaux des assassins de Nîmes; ils ont présidé aux massacres commis l'avant veille des élections de 1815, et qui furent accompagnés des tous les raffinemens de la barbarie; ils escortaient ce fatal tombeau qui attendait les victimes à la porte de leurs maisons, et les portait à la voirie quand elles avaient été frappées: trois fois en plein jours ce tombeau traversa Nîmes pour aller déposer, et reprendre un effroyable chargement! Voilà sous quels auspices ont été faites les élections de 1815!»

Quelques *ultra* membres de la chambre des Députés de 1815 eurent l'infâmie de demander pour ces hommes une amnistie!... En même tems qu'ils faisaient impitoyablement condamner par les cours prévôtales, des citoyens qui avaient commis l'unique crime de ne pas être de leur opinion. Les aristocrates ouvrirent une souscription en faveur de Truphémy!.... ils en voyèrent même à Valence le major de leur garde royale pour y défendre ce grand coupable! ils ménagèrent l'évasion de Trestaillons, ainsi nommé par l'habitude qu'il avait de couper en trois le cadavre de sa victime!!!

»Le 20 juillet 1815, l'époque la plus féconde en

pillages et en assassinats, le commissaire extraordinaire publia un arrêt par lequel il ordonnait à des infortunés qui avaient fui pour éviter la mort, de rentrer dans Nîmes dans le délai de huit jours, sous peine de séquestration de leurs biens!!!”

“Six prisonniers furent fusillés à Uzes sans avoir obtenu même un simulacre de jugement, sous les fenêtres du sous-préfet !!!

»Le Préfet qu’un pasteur s’efforçait d’émouvoir par le récit déchirant du supplice de plusieurs femmes fouettées par le peuple avec des battiors garnis des pointes aigües, répondit en souriant : *allez monsieur, les magistrats de Paris auraient trop à faire s’ils avaient à s’occuper des querelles de la place Maubert !!!*

»Des misérables après avoir pillé et brûlé le château de vaqueirolles, arrachèrent du tombeau, où elle avait été ensevelie de puis peu de jours, le corps de mademoiselle N\*\*\* morte à l’âge de quinze ans, et après avoir sorti ce cadavre du cercueil... *Conculcaverunt corpus exanimum, et super illud minxerunt !!*

»Un Ecclésiastique respectable, courageusement dévoué aux victimes de la persécution, fut contraint, *sous peine de mort*, à demander en rougissant à un prince de la famille royale la liberté de Trestailons arrêté par ordre du général Lagarde!!!”

»Les Généraux Lagarde et Ramel tous deux re-

présentans du Roi tombèrent sous le fer meurtrier  
aux cris de *vive le Roi!*...

» Le Maréchal Brune expira sous les coups de  
*Verdets*... et les *ultra* osèrent dire qu'il s'était suicidé!!!

» Le malheureux Ladet fut jeté vivant dans les  
flammes, où ses bourreaux le fesoient expirer!... et  
ces cannibales dansaient autour de son bûcher!!!

» Des prisonniers français abandonnés sans pitié  
à la justice militaire *autrichienne* par des magistrats  
et des administrateurs français, qui entendirent don-  
ner dans un banquet l'ordre de faire mourir ces pri-  
sonniers sans s'y opposer et sans les réclamer!!!

» Le 13.<sup>eme</sup> régiment de ligne fut massacré après  
sa capitulation, et mille apologies de cette atrocité  
furent imprimées et vendues avec autorisation de l'au-  
torité!!!

» Quatre vingt cinq victimes furent égorgées à  
Uzés où à Nismes par les sicaires de l'aristocratie,  
sans compter les malheureux soldats du treizième  
de ligne!!!»

Ma plume se refuse à continuer le tableau révol-  
tant de pareils forfaits, mon cœur gonflé se déchire  
au douloureux souvenir qu'ils ont été commis aux  
cris de *vive le Roi, vivent les Bourbons!!!*

Hommes abominables! implacables assassins! Dé-  
mentez ces preuves si vous en avez le courage et  
toute une population s'élèvera pour vous confondre.

Ministres altérés de sang ! c'est moi qui vous accuse de tous les crimes qui ont désolé la France pendant cette trop funeste époque , et je vous accuse à la face de votre pays que vous déshonorez , à la face de l'Europe entière qui vous déteste. Et c'est vous bourreaux de mes compatriotes qui prétendez tenir les rênes du gouvernement ! ne l'espérez pas le jour de la justice approche , le peuple à trop long tems gémi sous votre sceptre despotique... il saura le briser , et délivrant son souverain des embûches que vous lui tendez il retrouvera encore en lui l'auteur de la charte.

Mais quoi ! au moment où j'écris loin de ma patrie , lorsque je crois fermement à sa délivrance prochaine : les mêmes hommes de 1815 occupent des emplois , ils jouissent des pensions dont on a privés ceux qui pendant vingt ans exposèrent leur vie pour la défense de leur pays. La même garde nationale qui commit ou protégea ces horreurs est armée ; et les *ultra* disent hautement qu'elle va bientôt obtenir une ordonnance qui lui rendra une existence légale , et qu'elle veut solliciter l'honneur de servir d'avant-garde à la *sainte Alliance* pour aller faire rentrer dans le devoir les pays constitutionnels. Qu'elle insolente jactance !

Et vous Français jusques à quand vous laisserez vous asservir par cette poignée de Brigands , mon-

trez vous il est tems ; renversez le despotisme , chassez d'exécrables sicaires , et n'obéissez qu'à la char-  
te et au Roi.

ITALIE.

---

Malgré les discours des *serviles* , leurs démarches et les bruits sinistres qu'ils répandent les affaires de Naples ne sont pas en aussi mauvais état , qu'on le croit. Les hostilités ne sont pas encore commencées elles ne commenceront guère à ce qu'on croit qu'après la décision du congrès de Leybach. *L'observateur Autrichien* , prétend lui ; "qu'on a les plus fortes raisons *d'espérer* que toute l'armée de ligne et le peuple en *masse* se déclareront maintenant pour le Roi, dèsque les troupes autrichiennes se montreront sur la frontière." J'ai cité le journal ou j'ai pris cet article pour qu'on y ajoute toute la foi que ses rédacteurs salariés inspirent. On a de *fortes raisons* de croire le contraire de tout ce qu'ils disent... le patriotisme des napolitains ne peut être mis en doute que par des écrivains aussi vils.

La clôture de la session du parlement a eu lieu le 29 janvier le prince régent a engagé tous ses membres a ne pas quitter Naples ; soit pour préparer le travail de la prochaine législature , soit pour prendre leurs conseils si le cas l'exigeait : cette preuve de

modestie et de prudence de la part du prince regent a produit d'heureux effets et les personnes les plus timorées ont conçu de nouvelles espérances. Ce prince n'a pas borné là les mesures qui pouvaient contribuer à rassurer les esprits. Il a sanctionné les modifications faies par la représentation nationale à la constitution d'Espagne afin de l'adapter plus convenablement aux besoins du peuple qui l'a adoptée. Cette nouvelle portée au parlement par le marquis d'Auletta, ministre de l'intérieur fut accueillie avec les plus vives démonstration de joie.

Le 10 du mois dernier le général Pépé était parvenu à organiser, trente trois mille hommes, dans les Abruzzes seulement et il était sur le point de terminer l'organisation de dix huit mille autres. Il reçut du Prince Régent une lettre contenant les témoignages de satisfaction que son zèle et son dévouement à la cause sacrée de la liberté inspiraient. Le patriotisme des napolitains est encore soutenu par la protection ouverte que l'Angleterre leur accorde, elle leur fournit des armes et des munitions de tout genre sa flotte qui est dans la méditerranée semble vouloir protéger les ports du royaume des Deux Siciles contre l'invasion des autrichiens. Tout est tranquille à Naples malgré les bruits allarmans que les ennemis du système actuel ne cessent de faire courir. On assurait entr'autres choses auxquelles on doit ajouter peu de

foi : qu'on avait reçu des lettres de Leybach venant du Roi de Naples où il disait qu'il était enfin convaincu que la constitution espagnole ne pouvait être établie comme loi fondamentale dans ses Etats ; mais qu'il n'est pas moins déterminé à donner à ses peuples un gouvernement représentatif, dont les principes seraient arrêtés à *Leybach*. C'est le Prince Régent qui dit-on à reçu cette dépêche.

Quoiqu'il en soit la cause des napolitains n'est pas perdue ; surtout si le Roi de Sardaigne, se décide à remplir le vœu de ses peuples comme on a lieu de l'espérer, mais dans le cas où les napolitains seraient privés de ce secours qu'il songent qu'il sont libres et qu'ils vont combattre des esclaves!! Que toutest moyen loyal lorsqu'il s'agit de défendre son territoire, sa fortune, ses familles, sa liberté enfin contre les attaques de l'oppression et des Brigands.

---

ANGLETERRE.

Le parti de la Reine se grossit tous les jours, les personnes de la plus haute distinction se font honneur d'en faire partie, et malgré ceux qui ont provoqué ce procès scandaleux, il est certain maintenant qu'elle le gagnera.

—Dans une séance du parlement il a été question

d'un objet bien important et qui jette un grand jour sur la coalition de la France avec l'Autriche. Il s'agissait de demander au gouvernement autrichien le paiement de l'emprunt fait en 1796 à l'Angleterre. Cet emprunt s'élève, sans les intérêts depuis cette époque, à 16 millions de livres sterlings, (384 millions de franc.) Il a même été dit dans cette séance que si l'Empereur se refusait à faire le remboursement de cette somme on la lui ferait demander par un *bon* général à la tête d'une armée de 100 mille hommes. Il n'est donc pas étonnant que l'Autriche profitant de sa position à l'égard de la France ait recherché son alliance, soit pour soutenir la guerre contre Naples et peut être l'Angleterre, soit pour être aidée dans le paiement de cet emprunt. Ainsi donc, c'est encore la France qui va souffrir de l'ineptie de son gouvernement. Car s'il avait voulu se refuser à former cette coalition contre un peuple libre, je ne vois pas ce que l'Empereur aurait pu faire: mais non, craignant de déplaire aux étrangers, sous l'influence des quels ils gouvernent la France, les ministres ont préféré consentir à augmenter les charges de la nation en commentant une action atroce, que de montrer la moindre opposition aux volontés de ces mêmes puissances qui, depuis long tems travaillent à la ruine de leurs pays.

L'Empereur d'Autriche a dû partir le deux du mois dernier pour Trieste où l'Empereur Alexandre doit aussi se rendre.

—L'armée d'Italie a dit-on passé le Pô le 28 et 29 du même mois elle marche en trois colonnes sur la frontière de Naples.

*Proclamation du général Frimont, commandant en chef de l'armée autrichienne d'Italie.*

«L'armée que S. M. a confié à mon commandement suprême va passer la frontière de la patrie avec des intentions de *paix*. Les événemens qui *troublent* la tranquillité de l'Italie; ont uniquement motivé notre marche. Nous n'allons pas comme en 1815, contre un ennemi téméraire. Tout habitant du royaume de Naples, fidèle et bien intentionné sera notre ami.

«C'est le devoir des officiers et des soldats d'observer l'ordre le plus rigoureux: c'est le mien de le maintenir de toutes mes forces, soit que l'armée marche a travers les Etats pacifiques de l'Italie, soit qu'elle mette le pied sur le territoire Napolitain, mes soins seront sans cesse dirigés à ce qu'elle conserve toujours cette réputation de discipline et d'amour pour l'ordre, qu'elle

»s'est acquise dans les années 1815, 1816 et 1817,  
 »dans les mêmes pays où nous entrons présentement.

»Les ennemis du repos de leurs concitoyens, les  
 »rebelles aux volontés de leur roi, pourront seuls  
 »s'opposer à nous. Mais lors même qu'il leur  
 »réussirait d'en induire d'autres à faire résisten-  
 »ce, ils ne parviendront pas néanmoins à nous empê-  
 »cher d'arriver au but *salutaire* que nous nous pro-  
 »posons. Les conséquences de leur entreprise retom-  
 »beront seulement sur leurs têtes, et non pas sur  
 »celles de leurs concitoyens paisibles.

»Si c'est une gloire pour le guerrier de remplir  
 »ses devoirs sur le champ de bataille, ce n'en est  
 »pas une moindre pour lui que d'assurer la *tran-*  
 »quillité générale, contre les attaques des malinten-  
 »tionnés.

»Notre Empereur compte sur nous : nous sau-  
 »rons justifier encore une fois la confiance qu'il  
 »met en nous, la réputation de son armée, ainsi  
 »que les sentimens dont nous sommes animés, pour  
 »remplir notre devoir.»

Au quartier général de Padoue ce 4 fevrier 1821.

Signé Jean. Baron de *Frimont*.

Cette proclamation calquée sur celles que fesoit  
 la même puissance lorsque conduisant les soldats  
 de l'Ukraine sur les bords de la Seine, elle assu-  
 rait que les français étaient ses *amis* et n'avait

d'intentions hostiles que contre Bonaparte. L'Europe a vu comment elle a tenu parole, et les campagnes ravagées de la France attestent toute la confiance qu'on doit ajouter à ces promesses. Mais je l'espère les napolitains ne croiront pas à la bonne foi d'une nation qui leur a déclaré une guerre inique dans le seul but de les asservir, et de s'emparer de leur territoire.

PAYS BAS.

---

La conduite du parlement est admirable, il vient de réfnser à l'unanimité le nouveau code présenté par le Roi. C'est le troisième acte de vigueur et de prudence que le parlement a commis dans le même genre. On doit se rappeler avec quelle fermeté il repoussa l'année dernière les deux budjes du monarque.

On s'étonne qu'un parlement, dont tous les membres sont nommés par le Roi ose se conduire avec ce courage. Cet étonnement cessera lorsqu'on saura que jamais un Député n'est destitué pour avoir exprimé franchement sa façon de penser, qu'il n'est corrompu, ni par l'argent ni par les promesses, qu'enfin lorsqu'il émet un vôte contraire au vœu ou à l'intérêt de la nation, il est baffoué, chassé de la société, et reçoit à chaque instant de nouvelles preuves du mépris que sa conduite inspire. Bonneur au

peuple chez le quel le devoir parle plus haut dans le cœur de ses défenseurs, que l'or et les places, et dont la honte est le seul et le plus cruel châtement qu'on applique aux citoyens indignes !

OBSERVATIONS.

---

Quelques uns de mes compatriotes accoutumés depuis long tems à ne lire que des journaux inutiles par le monstre appelé *censure*, ou redigés par le gouvernement français lui même, trouvent *l'Echo de l'Europ* écrit avec exaltation ; on adit même que j'écrivais contre mon pays et que j'excitais le peuple à la vengeance. Ces reproches ne me paraissent pas fondés. J'écris contre un gouvernement inquisitorial, contre des ministres déshonorés aux yeux de l'Europe, contre les assassins du midi, contre les destructeurs de nos droits, les ennemis de la liberté ; mais ces récriminations ne s'adressent ni à ma patrie que j'idolâtre ni au Souverain, qui plusieurs fois a témoigné le désir de faire le bonheur de ses sujets.

J'écris avec exaltation !... mais toutes les fois qu'on dira la vérité sur certains hommes on paraîtra exalté ; malgré toute la modération dont je veux faire preuve, je m'exprimerai toujours avec franchise. Alors si je parle des ministres français, je serais obligé de dire que M. *Pasquier* est un homme sans

honneur, sans bonne foi, un homme qui depuis vingt cinq ans s'est trainé en rampant dans toutes les antichambres du pouvoir jusqu'au ministère qu'il déshonore aujourd'hui. De M. Portal que c'est un sot, qui à tout a fait détruit notre marine; de M. Lator-Maubourg, que depuis son entrée au ministère de la guerre, il a flétri par sa conduite les nombreux lauriers qu'il avait cueillis au champ de l'honneur; de M. Roy, qu'il a tort de parler contre la révolution, lui qui en a si bien profité, en faisant une fortune colossale avec les biens nationaux; lui enfin dont la probité a été suspectée si souvent et qui a été traduit devant plusieurs tribunaux (par erreur sans doute,) comme n'ayant pas géré avec toute la délicatesse possible les biens de la famille de Bouillon; de M. Desserre enfin, qu'il est aussi méprisé par les français qu'il en a été admiré et chéri, lui qui après s'être montré le défenseur zélé du peuple, n'a pas rougi de se placer dans les rangs de ses plus cruels ennemis, qui a défendu l'arbitraire qu'il avait combattu quelques tems avant, qui enfin prévenant les effets de la clémence du monarque n'a pas craint de plonger un nombre considérable de familles dans la désolation, en disant à la tribune nationale que des malheureux errant sur la terre d'exil; (en vertu d'une ordonnance illégale,) soupiraient vainement après le jour où ils devaient

revoir leur patrie, que cet espoir leur était ravi, qu'ils ne la reverraient *jamais ! Jamais !* mot *affreux !* dont l'histoire s'emparera pour couvrir d'opprobre, jusque dans les races les plus reculées, l'homme cruel qui a osé le proférer.

Quant aux ministres tels que M. de Richelieu (qui se croit encore gouverneur D'Odessa) M. Villèle, Corbière et Lainé je ne dois, je neveux rien dire sur leur compte. Leur nomination est nulle, ils ne sont rien. La charte est précise à leur égard l'article 13 est ainsi conçu : "La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. &c." Les ministres sont responsables ! mais pour être responsable ! il faut avoir une responsabilité quelconque et ces quatre ministres n'en ont aucune. Ils n'ont aucun département respectif, ils ne peuvent rien signer, ils n'ont le droit de nommer à aucun emploi, ils n'ont aucune attribution, si ce n'est celle de toucher d'énormes appointemens.

J'écris avec exaltation ! mais je n'ai dit que la vérité, et je ne l'ai pas dite toute entière. Ai-je parlé des impôts énormes qui pèsent sur le peuple, bien qu'il soit démontré que sans aucun inconvénient ils pourraient être réduits aux deux tiers ? ai-je parlé de la stagnation du commerce causée par la défiance de la nation, conséquence naturelle de la marche ambigüe que suivent les hommes chargés de gouver-

ner la France. Ai-je dit un mot sur l'importation qu'ils permettent au détriment de nos manufactures? non je n'ai pas cru devoir le dire, les français éclairés sur leurs triste position, par les maux qui les accablent tous les jour davantage, mettront un terme à ces abus révoltans. Ils chasseront les hommes déhontés qui les tyrannisent, il leur diront . . . quels services avez vous rendus à l'état? qu'avez vous fait pour son bonheur? pour sa prospérité? pour faire fleurir son industrie? qu'avez vous fait pour faire diminuer les charges que nous ne pouvons plus supporter? pour maintenir nos droits? pour assurer nos garanties? vous avez sédui des députés indignes de nous représenter, vous avez obtenu une loi qui met nos personnes et nos biens dans vos mains sacrilèges, vous avez acheté l'autorisation d'étouffer la pensée avant qu'elle ait vu le jour, vous nous enlevez la faculté de nous choisir librement nos mandataires. Partez n'infectez plus l'air que nous respirons, trop heureux que nous vous laissions avec la vie le fruit de vos dilapidations. Que répondront les ministres. Rien, ou des mensonges.

Et l'on prétend que j'écris avec exaltation; mais tout ceque j'ai dit je le prouverai. Je suis français, j'écris sur mon pays, sur des hommes que j'ai le malheur de connaître, qu'ils m'attaquent en calomnie, et je leur répondrai.

Sans entrer dans tous ces détails je pouvais me disculper d'une manière victorieuse. J'habite un pays libre et qui a le bonheur de ne pas connaître la *censure paternelle*, tous les journaux en France sont soumis à l'examen du gouvernement ; il est responsable de tout ce qu'ils contiennent soit qu'ils le tolèrent ou qu'ils le commandent.

Je vais copier textuellement quelques passages d'un long article du Journal des *Débats* du 19 février. Je prie mes lecteurs d'être bien persuadés que les calomnies et les injures qu'il contient contre un grand peuple, sont l'ouvrage d'une faction et non celui de mes concitoyens qui les désapprouvent.

«Madrid est depuis trois jours témoin de scènes  
 »tumultueuses dont les journaux, *contenus par la*  
 »terreur qu'inspire le parti dominant, ne rendent  
 »qu'un compte confus et incomplet. Tous ces désor-  
 »dres viennent de la prétention du ministère, com-  
 »posé de libéraux modérés, de ménager le parti des  
 »libéraux ardents dont *les projets de république* vien-  
 »nent d'éclater ouvertement à Malaga, et qui pour  
 »avoir des prétextes de se *soulever* ; ne cessent à cha-  
 »que instant d'imputer à des personnes de la maison  
 »du Roi des projets anti-constitutionnels. D'un autre  
 »côté, on ne peut pas nier que plusieurs royalistes,  
 »fatigués des vexations et des insultes continuelles  
 »qu'ils éprouvent partout où les autorités municipa-

elles sont formées du parti des *terroristes*, se livrent à des plaintes et à des menaces, peut-être même à des menées plus ou moins illégales. Dans cette malheureuse situation, on voit chaque semaine éclater à l'improviste quelque petite escarmouche civile sur quelque point du royaume : Saragosse, Valence, Murcie, Orense, Málaga ont eu leur tour; le plus présent c'est celui de la Capitale.

Depuis le jour de l'installation des Cortés, les gardes du corps étoient un objet des *attaques des libéraux les plus furieux*; un procès avait été commencé contre quelque uns d'eux, accusés d'avoir crié *a bas la constitution!* mais le ministère avait obtenu de faire rapporter par les Cortés même le décret de mise en accusation. La fermeture des clubs et des cafés avait ranimé la haine des libéraux contre les gardes du corps qui avoient contribué à comprimer les mouvemens populaires. On ne doit donc pas s'étonner que les *terroristes* aient saisi le prétexte que pouvoit fournir la mise en accusation de l'archidoyen Vinuesa pour renouveler le bruit d'une conspiration du chateau contre la constitution. Le *corps municipal* a lui même donné le signal des *désordres*, en publiant une adresse au Roi, dans laquelle il dit en toutes lettres que les ennemis de la constitution sont dans le palais du Roi, dans sa maison et dans sa chapelle.

»Après une semblable *provocation* de la part d'une  
 »autorité, il étoit tout simple que la populace se  
 »mit en devoir de demander à S. M. le Roi par  
 »des cris tumultueux la tête de Vinuesa, le renvoi  
 »des gardes du corps, et (par voie de corollaire) le  
 »changement de ceux des ministres qui n'ont plus la  
 »confiance de *la nation*, c'est-à-dire de *la municipa-*  
 »*lité et du café de Malte*. Ces cris *indécens* étoient  
 »accompagnés de celui de *vive le Roi constitutionnel*.

»Le 5 au soir, à la sortie du Roi de son palais  
 »pour sa promenade, ces cris devinrent si *insolens* que  
 »le monarque crut devoir s'en plaindre à la municipi-  
 »palité. Cette autorité envoya un renfort de commis-  
 »saires et d'officiers de police municipale, qui loin  
 »de *dissiper* les attroupemens joignirent leur cris de  
 »*vive le Roi constitutionnel!* aux *hurlemens* des grou-  
 »pes. Entraînés par une *indignation* imprudente, plu-  
 »sieurs gardes du corps tirèrent le sabre, et dispersé-  
 »rent la foule; mais la garde nationale ayant pris  
 »parti pour le peuple, les gardes du corps de réfus-  
 »gièrent dans leur caserne qui fut bientôt cernée par  
 »le peuple.

. . . . .  
 . . . . .

Le 7, la garnison et la milice nationale sont res-  
 »tées sous les armes, quoiqu'il n'y eut aucun sujet  
 »d'alarmes. Les gardes étoient dans leur caserne et

»le peuple héroïque se promenait devant le bâtiment  
 »sans faire la moindre attaque; mais le gouverne-  
 »ment à cru devoir céder à ce qu'on savoit depuis  
 »long tems être le but des libéraux du café de *Malte*;

. . . . .  
 . . . . .

»La municipalité a fait paraître la *proclamation*  
 »suivant *aux habitans de Madrid*, ou l'on remarque  
 »encore une expression équivoque.

»Ce que vous avait annoncé le corps municipal  
 »commence à s'exécuter, sans que l'on exige de vous  
 »autre chose que le repos et la tranquillité. S. M.  
 »s'empressat toujours d'accueillir les *désirs legitimes*  
 »de ses peuples, a renvoyé du palais les gardes de  
 »son augustee personne, en les faisant remplacer par  
 »le corps royal des Hallebardiers, et a de plus or-  
 »donné que les coupables fussent mis en jugement,  
 »pour que leur châtement servit de *satisfaction au*  
*public.*

»Citoyens! les gardes du corps sont maintenant  
 »sous légide de la loi; et quand tous seroient cou-  
 »pables, ce qui heureusement n'est pas la vérité,  
 »ils ne dépendent que de la loi. La municipalité á  
 »fait son devoir; remplissez celui que vous impose la  
 »constitution, d'être justes et bienfaisans. Tranquillite  
 »repos, modération et docilité: telles sont nos  
 exortations.

»Citoyens, ces vertus que vous pratiquez si éminemment vous sont recommandées de nouveau par vos magistrats ; continuez de vous montrer dignes de vous même, et nimites aucun autre modele.»

Madrid, le 7 Fevrier 1821.

»On voit que la municipalité ne regarde le renvoi des gardes du corps que comme un commencement de l'exécution de ce que désire le peuple. Quand les autorités tiennent un semblable langage, reste-t-il un grand espoir de rétablir solidement la tranquillité publique ; C'est a présent le clergé que va devenir le point de mire des libéreaux violens ; car, c'est l'influence du clergé, disent-ils, qui empeche les acquireurs de se présenter en nombre, pour acheter les biens de moines.»

Voici un article qui á passé á la censure du gouvernement français. Et que l'on dise encore que j'écris avec exaltation ?

#### ESPAGNE.

---

La séance d'ouverture des Cortés a eu lieu le 1. mars ; les galeries étaient remplies d'un concours prodigieux de citoyens ; tout le corps diplomatique occupait la tribune qui lui est réservée. M.M. les députés étant rendus a leur pos-

te ; le president annonça que la séance était ouverte, et lut l'acte de la dernière assemblée préparatoire, et nomma ensuite la députation qui devait aller recevoir LL. MM.

Le Roi accompagné de cette députation entra bientôt, s'étant placé sur son trône, ayant à ses côtés les infans, et ayant ordonné aux ministres de s'asseoir il prononça le discours suivant.

Messieurs les Députés.

En me voyant pour la seconde fois entouré des dignes représentans de cette nation héroïque, qui m'a donné tant de preuves de son amour et de son attachement, mon cœur vivement touché ne peut que rendre grace au tout puissant, qui, m'ayant rétabli sur le trône de mes ancêtres, par la valeur et la constance de mes fideles sujets; a daigné le consolider en lui donnant pour base la Constitution sanctionnée par les Cortès extraordinaires, la même que d'après le vœu de la nation j'ai jurée moi même librement.

Le bonheur et la liberté des peuples que la divine providence a confiés a mes soins à toujours été l'unique objet de mes vœux les plus ardens, et le seul but qui m'a fait adopter un système que la nation désirait, et que les lumières avancées du siècle réclamaient impérieusement.

Le résultat a répondu à mes espérances et j'ai vu avec une joie inexprimable la loyauté espagnole réunie fortement au trône de son Roi, manifester sur tous les points par des témoignages non équivoques son attachement inviolable à ces nouvelles institutions qui, devant fonder sa félicité et sa grandeur à venir, sont en même tems la meilleure sauvegarde du trône et le plus bel ornement de ma couronne.

Les mesures sages et prudentes que les Cortès ont prises dans la dernière législature, pour faire revivre une nation affaiblie par ses sacrifices réitérés, pour soulager le peuple du poids énorme qui l'accablait, pour rétablir le crédit public et faire fleurir les différentes branches de l'industrie, tout ceci joint à la modération admirable et à l'esprit d'ordre et d'union qui a toujours présidé les conseils de ces dignes représentans de la nation, qui m'ont prodigué tant de preuves de respect et d'amour ont rempli mon cœur de la joie la plus vive.

Je n'ignore point que malgré tant d'efforts le tems peut seul cicatrizer les plaies de la nation. Le désordre et le bouleversement général occasionné par la guerre, les désastres qui la suivirent, la ruine de plusieurs maisons opulentes, la confusion occasionnée par la différence des mœurs, des provinces, le manque des connaissances indispen-

sables , enfin les vices d'une administration compliquée, joints à la nécessité de fournir sans délai aux besoins pressans de l'Etat, n'ont pas encore permis d'établir, comme je l'ai toujours désiré, un système de finance en harmonie avec les nouveaux principes qui nous gouvernent. Je suis convaincu que dans cette session les Cortès porteront toute leur attention sur un sujet d'une si haute importance. La perfection d'un tel système ne peut être que l'ouvrage du temps, pour y parvenir la représentation nationale doit autant compter sur ma ferme et invariable volonté, que je compte moi-même sur ses travaux et ses conseils.

Le ministre des finances proposera à tems, le budget de l'année prochaine et ceux de la guerre et de la marine démontreront la nécessité de réorganiser l'armée, telle que les circonstances veulent qu'elle soit, et l'amélioration que réclame impérieusement l'armée navale.

En attendant j'éprouve la satisfaction de faire remarquer aux Cortès l'activité générale que l'on commence à appercevoir dans toutes les provinces de la monarchie, et qui nous annocent pour l'avenir sa prospérité toujours croissante de l'agriculture, des arts et du commerce. Notre crédit inspire déjà aux peuples étrangers la même confian-

ce qui bientôt s'établira dans le sein de notre nation , lorsqu'on aura déployé les grandes ressources d'un pays gouverné par un Roi constitutionnel et un système représentatif.

Si la situation de l'Amérique n'est pas entièrement changée à notre égard , la guerre au moins, a suspendu ses ravages et la devastation de la côte ferme ; et l'effet que doivent bientôt produire dans ces régions, les grands événemens de la Péninsule, doit nous faire espérer de les voir réunis encore à la mère patrie, comme partie intégrante du même empire.

Mais il ne faut point nous le dissimuler : au milieu de la satisfaction que doivent nous causer des résultats aussi avantageux que ceux que produit le régime constitutionnel , et au milieu du consentement unanime de toute la nation , et de son intention prononcée de le soutenir , les tentatives de quelques mécontents secondés par des espérances chimériques autant que criminelles n'ont pas laissé que de troubler momentanément la tranquillité de quelques provinces et même de la capitale , et de remplir mon cœur d'une profonde affliction.

J'espère qu'en s'acquittant de leurs obligations importantes les Cortès se pénétreront de la nécessité indispensable de prendre des mesures promptes pour

mettre un frein à l'audace des agitateurs qui abusant de la modération du système, oseront troubler de nouveau l'ordre établi, et qu'elles donneront en même tems plus de force au gouvernement pour maintenir le repos, sans lequel il est impossible de remédier aux maux que la nation supporte depuis tant de siècles.

Au reste notre situation politique à l'égard des autres nations est la même qui existait avant la première législature, et nous conservons avec elles les mêmes relations d'amitié et de bon accord.

La sanction, qu'en vertu de l'autorisation des Cortès, j'ai cru devoir donner au traité de cession des Florides, pour en fixer les limites avec les Etats unis d'Amérique, sera déjà parvenu à ce gouvernement bien que nous l'ignorions encore.

Les craintes, que l'on aurait pu concevoir avec quelque fondement sur les intentions hostiles de la regence d'Alger contre notre gouvernement ne se sont pas réalisées, par la surveillance des divisions réunies de notre marine et celle de S. M. le Roi des Pays-Bas.

La résolution prise d'abord au congrès de *Troppau* et confirmée ensuite à celui de *Leybach* par les Empereurs d'Autriche et de Russie et par le Roi de Prusse, de se mêler du changement politique qui s'est opéré dans le royaume des Deux Sici-

les, a fait naître ma sollicitude, par considération pour la famille royale unie à la mienne par les liens du sang; par l'intérêt que je porte au bonheur de ce peuple, et par l'importance qu'il y a de maintenir l'indépendance des nations et de leurs princes qui doit être religieusement respectée. J'ai cru indispensable, tant pour les bienséances que pour la dignité du grand peuple que je me fais gloire de gouverner, de faire entendre par des communications nécessaires que je ne reconnaitrai rien qui soit contraire aux droits des gens, aux quels sont attachés, la liberté, l'indépendance et le bonheur des nations; droits enfin que l'Espagne de son côté respectera toujours inviolablement dans les autres peuples.

J'éprouve une vive satisfaction en apprenant aux Cortès que d'après les dispositions qui m'ont été communiquées, les souverains allées ont été et sont encore d'accord pour reconnaître ces droits à l'égard de l'Espagne.

Tels sont les objets que j'espère seront pris en considérations par les Cortès, afin de consolider d'avantage le système constitutionnel et accélérer en même temps le bonheur et le bien être de la nation. J'ai dit tout ce que j'avais à dire, relatif a l'illustration des Cortès, à l'ordre à la situation politique de la nation, à ses relations

intérieurs et extérieures, quoi qu'avec la concision qu'exigeaient de moi un acte aussi solennel et les différens points que mon discours embrasse.

J'ai passé sous silence ce qui concerne ma personne, jusqu'à la fin de mon discours, ne voulant pas qu'on puisse supposer que je la préfère au bien être et au bonheur du peuple que la divine providence m'a appelé à gouverner.

Quoiqu'avec bien de la peine il me faut cependant témoigner à ce sage congrès, que je connais les idées de quelques mal intentionnés, qui tachent de séduire les bons en leur persuadant que je conserve dans mon cœur des vues opposées au système qui nous gouverne; leur but n'est que d'inspirer de la défiance à l'égard de mes intentions et de ma manière d'agir. J'ai juré la Constitution et autant qu'il a dépendu de moi, j'ai taché de l'observer. Plût à Dieu que toutes en fissent autant! Les outrages commis contre ma dignité, contre ce que l'ordre exige et le respect que l'on me doit comme Roi constitutionnel sont bien connus.

Je ne crains ni pour mon existence ni pour m'a surété: Dieu qui voit mon cœur, veille et conservera l'une et l'autre, ainsi que la plus saine partie de la nation; mais je ne dois pas cacher aujourd'hui au congrès chargé de conserver l'inviol-

labilité de son Roi constitutionnel que ces insultes n'auraient pas été répétées si le pouvoir exécutif avait toute l'énergie et toute la vigueur que la constitution prescrit et que les Cortès désirent. Le peu de fermeté et d'activité de plusieurs autorités a donné lieu au renouvellement de tels excès : s'ils continuent, il ne serait pas étonnant que la nation espagnole fût accablée par un grand nombre de malheurs. J'ose espérer que cela ne sera pas ainsi , si les Cortès intimément liées avec leur Roi constitutionnel s'occupent sans cese de remédier aux abus, de réunir l'opinion et d'arrêter les machinations des malveillants qui ne veulent que la désunion et l'anarchie.

Coopérans donc, le pouvoir législatif et moi comme je le proteste à la face de la nation, à affermir le système que le s'est choisi et a déjà acqui pour son bonheur. = FERDINAND.

Le discours de S. M. fût entendu avec un silence respectueux et accueilli par les plus vives acclamations.

Le président des Cortès prononça ensuite un discours en réponse à celui du Roi. Dans lequel après avoir fait l'éloge de la conduite et de la loyauté du peuple espagnol, et de celle de S. M. il l'assure qu'une seule parole, un seul regard d'elle, pouvait assurer pour jamais le système cons-

titutionnel. Ce discours fut également reçu par les plus vives acclamations.

MELANGES.

Il sera incessamment procédé à Paris a la vente de plusieurs objets consistant principalement en hardes livres &c. J'ai extrait de l'inventaire général les articles suivans, qui m'ont paru être les plus précieux.

*Item.* Plusieurs barrils de poudre et une assez grande quantité de *pétards*, bien conditionés, propres à jeter l'allarme dans le public et a provoquer le gouvernement à maintenir les lois d'exception et même en proposer de nouvelles ; à l'usage des entrepreneurs de conspirations ministérielles et *ultra*.

*Item.* Cinq cents quarante bonnets rouge très usés, mais qui peuvent encore servir, les propriétaires les ayant fait couvrir en toile blanche.

*Item.* Huit ou neuf cents habits de Préfet, sous Préfet, Maire, conseiller d'Etat, même de ministre &c. &c. confectionnés sous les anciens gouvernemens. Il sont encore propres quoique très-usés à force d'avoir été retournés. Les propriétaires ne se sont décidés à s'en défaire que parcequ'ils leur sont devenus trop étroits depuis qu'ils dinent tout les jours chez les ministres.

*Item.* Un grand nombre d'autres hardes d'homme, de femmes et même d'enfant, parmi les quelles il y a des uniformes de maréchal, de Général, de Colonel, d'aide de camp enfin d'officier de tout grade. Tous objets provenant des Maréchaux Ney, Brune, des Généraux Ramel, Cesar et Constantin faucher du Colonel Labédoyère &c. &c. &c. et des victimes du midi. On aura ces objets bon marché les vendeurs ayant manifesté l'intention de s'en procurer de nouveaux.

*Item.* Plusieurs porte voix propres à étouffer le cri de la raison, à demander la clôture, l'ordre du jour, la question préalable &c. Ils sont très-usés, ce sont les mêmes qui ont servi dans la dernière session.

*Item.* Quinze ou seize mille épées, sabres, fusils, pistolets &c. en assez mauvais état aussi, les *ultra* s'en étant servi en 1815 dans le midi de la France.

*Item.* Une quantité prodigieuse d'eteignoirs et de girouettes.

*Item.* Une Bibliothèque contenant entr'autres bons ouvrages : une dissertation sur la nécessité de rappeler les Jésuites en France, et de rétablir l'inquisition en Espagne, une apologie de la Saint Barthelemy, les panagiriques de Ravailac et de Jacques Clément, un eode en l'honneur de M. de Trestaillon, un Poème sur les hauts faits des royalistes d'Avignon, de Grenoble de Nîmes &c. Un traité sur la calomnie et

la diffamation, l'art de trahir son pays et de vendre les places, par M.M. Marmont et Augereau avec des notes de M. Lynch ancien maire de Bordeaux, *des notes secrètes*, un recueil de dénonciations en 18 volumes grand infolio, 6 volumes d'injures et de calomnies contre les libereaux et les idées libérales, moyens de ruiner le peuple et de le rendre esclave, trois gros volumes de phrases pour prouver que M. Pasquier, est un peu plus honnête homme que Robespierre, l'original de la charte, cet objet a tellement été lacéré qu'on aura beaucoup de peine à pouvoir s'en servir, un recueil d'enigmes politiques et métaphysiques par M. de Bonald et autres livres précieux composés par les auteurs du conservateur de la *Quotidienne* du Journal de Paris &c.

S'adresser pour voir ses objets et pour les conditions aux ultra et à M.M. les ministres.

---

Dernièrement quelques agens de Police entendirent une explosion chez un restaurateur du Palais Royal, à l'instant la justice se transporta au lieu du délit, un régiment de Dragons en cerna toutes les avenues on arrêta beaucoup de personnes qui furent sur le champ conduites en prison, on verbalisa ensuite, et les informations firent connaître que cette détonation avait été causée par un garçon, en débouchant une bouteille de vin de champagne.

Les journaux *ultra* se fâchent toujours, tant mieux ; surtout si ce qu'on dit est vrai que la colère donne de l'esprit.

---

Vivent les *serviles* pour faire les amplifications principalement l'orsqu'il s'agit de quelque malheur. Une feuille anticonstitutionnelle, après avoir rapporté, à sa manière les événemens de Madrid du commencement du mois dernier, termine, après avoir prodigué les injures accoutumées aux espagnols, en disant que la troupe fut obligée de faire feu sur le peuple qui demandait la tête du Roi, qu'il y eut beaucoup des sang répandu et que tout annonce les événemens les plus sinistres. Le correspondant de cette feuille est sans doute le même qui lui a appris qu'*El Abuelo* était un chef de parti qui commandait un corps de plusieurs mille hommes.

---

La censure de France a rejeté un article dans lequel l'auteur en parlant d'un ministre étranger disait que c'étoit un honnête homme qui avait l'estime de ses compatriotes, elle a cru voir une forte satire contre les ministres. Je crois qu'elle a raison.

Quelqu'un observait qu'en parlant de M. Parquier j'avais employé l'épithète de *loyal*, il demandait si c'était par erreur ; comme s'il n'aurait pas dû s'apercevoir que c'était par dérision.

Les rapprochemens sont utiles à quelques personnes, un filou est presque honnête à côté d'un grand scélérat, les assassins du midi paraissent moins coupables comparés à certains ministres de France.

---

Isocrate disait que l'éloquence était l'art d'élever les petites choses et d'abaisser les grandes. Je suis presque tenté de croire que les *ultra* et les ministres sont éloquens.

---

Les *ultra* viennent d'ouvrir une souscription pour rétablir dans toute la France l'inquisition, la torture, les lettres de cachet et autres gentilleses du même genre, ils ont commencé par installer les Jésuites.

AVIS.

---

Tous les français sont prévenus que quiconque dira ou pensera que M. le baron *Pasquier* et ses *valets* sont des gens méprisables, sera arrêté et gardé au secret aussi long tems qu'il plaira à leurs Excellences, et cela en vertu de la loi du 15 mars dernier qui porte que trois ministres ont le droit de faire ar-

rêter sans autre forme de procès tout individu soup-  
çonné d'être suspect. Vivent les lois d'exception!

---

Ce qui pourrait faire croire que les affaires de Naples sont susceptibles de s'améliorer, c'est que les feuilles serviles disent que tout est perdu, et parlent déjà de l'Italie comme d'un pays conquis.



